



**« Les effets de la pandémie COVID-19 seront multiples. Dans quelle mesure les publics les plus fragilisés ont-ils été impactés, avec quelles conséquences et pour quelle durée ? » les 16 et 17 juin 2022, n° de séminaire : 14-01-22.**

Les conséquences de la pandémie COVID qu'elles soient vues de la Belgique ou des autres États membres intervenus dans ce séminaire peuvent être utiles à toute l'UE.

Plutôt que de se lamenter sur les effets dramatiques du COVID sur la société en général et sur les systèmes des organisations de vie, il convient de se focaliser sur le rôle - parfois accélérateur- que la pandémie a imposé à toutes les parties prenantes obligées de regarder la réalité socioéconomique telle qu'elle est.

Un sursaut positif oblige à entreprendre des actions concrètes en matière sociétale, économique, comportementale, structurelle et émotionnelle au bénéfice des usagers.

Un des révélateurs immédiats de la pandémie est de devoir traiter en urgence des situations de précarité, de pauvreté, des questions d'inclusion/exclusion. Le séminaire a mis un accent particulier sur les femmes sans abri qui de plus en plus adoptent des stratégies d'évitement les éloignant des radars de l'aide sociale.

On a pu entendre parler d'une méthode de travail totalement transposable dans les États Membres de l'UE proposée par le Working Group Social Impact du Service Public Fédéral belge de sécurité sociale :

- Alors que d'habitude, les statistiques de l'emploi, de la santé, des actions sociales, de l'éducation, etc. mettent du temps à être publiées et à être disponibles, dans ce cas précis la récolte des données se réalise désormais quasiment en temps réel avec une vue directe des impacts socioéconomiques du COVID.
- Les données socioéconomiques sont récoltées avec l'appui d'experts du vécu, de la société civile, des organisations syndicales et d'associations opérant sur le terrain.
- L'avantage d'avoir des données statistiques basées sur des situations de terrain en temps réel alimente des plans d'actions portés par le politique et ce, à court terme.

Pendant le confinement, l'espace public a été interdit et déserté socialement. Le lien social s'est perdu pour les personnes sans abri avec des conséquences graves sur la situation des femmes en situation de précarité et même celles des femmes dans les foyers. Les constats des intervenantes au second panel sont convergents : augmentation des violences domestiques, recul des pratiques de partage des tâches domestiques au détriment des femmes, problèmes de couples amplifiés par le lock down et les restrictions sanitaires, le télétravail généralisé, baisse des revenus du travail ou des allocations sociales calculé des sur des salaires conduisant à la précarité.

Parmi les solutions mises en évidence :

- la création de maison d'accueil uniquement ouverte aux femmes sans abri avec des personnels d'accueil et de soutien bien formés aux problématiques des femmes.



-mise en place d'un observatoire du sans abris pour documenter la situation et proposer des solutions de sortie à porter par le politique ;

-Les femmes sont les perdantes de la pandémie bien qu'elles aient été qualifiées d'héroïnes du traitement de la pandémie. Il importe de mettre en œuvre les législations existantes relatives à l'égalité salariale, à l'égalité de traitement au travail et dans la société, à l'éradication de la violence et du harcèlement tant au travail que dans la société.

- Il a été proposé d'agir sur différents instruments législatifs comme :

- « la directive sur la transparence de rémunérations entre les hommes et les femmes » qui doit être renforcée ;
- La directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et familiale pour déclencher un véritable changement vers une revalorisation du travail de soins – non rémunéré et rémunéré. Une transposition ambitieuse de cette directive doit être revendiquée dans les différents EM au bénéfice de tous les travailleurs.
- Des efforts doivent être faits dans tous les Etats membres pour mettre en place des lieux d'accueil de la petite enfance de qualité accessibles à tous les travailleurs surtout les plus fragilisés en recherche de formation ;
- Le télétravail doit être vu comme un outil de flexibilité positive et non comme un remède aux carences en places d'accueil des enfants ou comme sparadrap à des politiques défailtantes de mobilité des travailleurs ;
- Il faut s'attaquer aux défauts d'application des lois en matière de harcèlement sur les lieux de travail ;
- Il faut ratifier et transposer dans tous les Etats membres de l'UE la Convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement, par tout moyen législatif opportun ;

Au niveau politique et institutionnel, la Belgique fédérale a mis en place un plan d'action portant sur des mesures de gendermainstreaming, en exigeant des pouvoirs publics de réaliser des analyses relevant de la problématique du genre à tous les niveaux d'actions, de réaliser des rapports portant sur la mise en œuvre concrète des actions entreprises pour mesurer l'impact sur les femmes des politiques envisagées. Ce type de pratique capable d'éveiller les consciences au retard mis à appliquer l'égalité des genres peut être une source d'inspirations dans les Etats membres de l'UE.

Les avis des organismes de formation convergent sur le point que si les effets de la crise sanitaire ont permis de développer des « agilités technologiques » chez les stagiaires et chez les formateurs, il est illusoire de croire possible de renoncer aux bénéfices des formations et apprentissages en présentiel. Le milieu du travail comme celui de la formation est un milieu où le collectif a sa place ne serait-ce que pour des raisons de captation de l'attention des apprenants ou de détection des dangers du décrochage ou de l'abandon. A côté de ces risques, il ne faut pas ignorer la question de la fracture numérique sous ses différents aspects, ni la perte de contacts et donc de droits que la numérisation des services entraîne pour les usagers faibles et précarisés. Une culture du service et de l'accompagnement doit suivre la dématérialisation des services publics.